**Rapport Final de Surveillance (RFS)**

***AIDE-MÉMOIRE***

***Traitement des sites pollués selon OSites***

***Canevas pour l’élaboration de rapport***

L’objectif principal de la surveillance est de fournir des indications claires selon les articles 9, 10, 11 de l'OSites

L’aide-mémoire a pour but d’harmoniser le déroulement et le contenu du rapport final de surveillance.

**NB: Les points surlignés en rouge sont rédhibitoires: si absent ou incomplet, la revue du rapport est stoppée, un courrier est envoyé au chef de projet responsable du dossier.**

**Cartouche CQ**

* Equipe de projet : chef de projet et collaborateurs
* Adresse et contact du ou des propriétaire(s)
* Responsable de la revue AQ
* Versions, dates, etc. …

1. **Résumé**

Description de l’emplacement, du motif de la surveillance, de la conclusion de cette dernière et de la procédure ultérieure.

1. **Introduction, contexte initial et conditions cadres**
   1. Présentation du contexte initial

*Sous forme tabulaire si possible*

* *Objet de la surveillance : nom et n°officiel du site pollué / raison sociale, N° de parcelle(s)*
* *Conditions cadres (décision administrative directrice, calendrier, délais mandat)*
* *Situation géographique (Plan général, en annexe)*
* *Contexte géologique et hydrogéologique général*
  1. Documents utilisés
* *Liste des documents utilisés (rapport d'investigation, plan de surveillance)*

1. **Travaux effectués**
   1. Programme de surveillance

* *Description* ***sous forme tabulaire*** *des lieux de prélèvement des échantillons (emplacement, matériau, profondeur, technique de mise en place des ouvrages, équipement des piézomètres/profondeur de la section crépinée, plan de situation détaillé en annexe).*
* *Réseau d'observation et programme analytique (****sous forme tabulaire avec mise en évidence des ouvrages situés à l'aval immédiat du site pollué****).*
* *Historique (dates) des campagnes d'échantillonnage réalisées.* ***(sous forme tabulaire).***
  1. Prélèvement d'échantillons (terrain, eaux, air, air ambiant)
* *Synthèse des contextes météorologiques/ hydrologiques rencontrés lors des échantillonnages.*
* *Synthèse du contexte hydrogéologique. Synthèse des cartes iso-piézométriques.*
* *Protocoles de prélèvements, de décontamination du matériel, bordereaux de calibration des appareils, conditionnements des échantillons et bordereaux de terrain en annexe (y c. le cas échéant au format informatique spécifié – EDD bureaux/ onglets "échantillons"), en annexe.*
* *Synthèse sur les contrôles qualité réalisés sur les échantillonnages et mesures des paramètres physico-chimiques et évaluation des biais à considérer (représentativité, contamination croisée, blancs de transport, blancs de rinçage, etc…). Prise de position claire sur la qualité des échantillonnages en regard de l'interprétation OSites.*
  1. Analyses en laboratoire (Synthèses)
* *Validation des méthodes d'analyses, LQ, incertitudes fournies par le laboratoire en regard des exigences de l'OFEV.*
* *Synthèse sur les contrôles qualité réalisés sur les analyses et évaluation des biais à considérer (blancs de laboratoire, temps d'attente, ajouts dosés, duplicats, échantillons aveugles, etc…). Prise de position claire sur la qualité des analyses en regard de l'interprétation OSites.*
* *Rapports d'analyses du laboratoire en annexe (y c. le cas échéant au format informatique spécifié – EDD laboratoire, limites de quantification et incertitudes reportées sur les résultats), en annexe.*

1. **Résultats de la surveillance**
   1. Résultats des mesures in situ

* *Synthèse des paramètres pertinents et déterminants sous forme de tableau et graphiques, en annexe* 
  1. Résultats des analyses (laboratoire)
* *Synthèse des résultats de la campagne d'analyse des composés déterminants sous la forme de tableaux de synthèse des analyses et graphiques des polluants déterminants, (synthétique ici et complets en annexe).*

1. **Interprétation des résultats**
   1. Interprétation des résultats in situ et en laboratoire

* *Evolution temporelles observée des teneurs en polluants déterminants et discussion/interprétation de l'évolution constatée*
* *Evaluation des résultats selon l'OSites (art. 9, 10 et 11)*
* *Evaluation de l'urgence de mettre en œuvre d'autres mesures*

1. **Recommandations - Suite des opérations**
   1. Recommandations à l'attention de l'autorité cantonale (Art. 13 OSites)

* *Proposition sans ambiguïté du statut OSites.*
* *Le cas échéant, travaux complémentaires nécessaires (ajustement surveillance)*

1. **Annexes à fournir**
   1. Annexes de base

* *Annexe 1 Situation géographique générale (1:2'500 ou échelle adaptée)*
* *Annexe 2 Plan de situation de détail des lieux de prélèvement, des  
   résultats déterminants et carte piézométrique*
* *Annexe 3 Tableaux de synthèse des paramètres physico-chimiques, des résultats d'analyses et graphiques des composés déterminants*
* *Annexe 4 Protocoles des prélèvements et de conditionnement des échantillons, de décontamination du matériel, bordereau de calibration des appareils de terrain*
* *Annexe 5 Bordereaux d'échantillonnage (y c. format électronique)*
* *Annexe 6 Rapports d'analyses laboratoire, incluant les incertitudes et LQ  
   (y c. format électronique EDD)*
* *Annexe 7 Graphiques de l'évolution des paramètres importants, par point de   
   prélèvement*

*Note: les annexes 4, 5 et 6 peuvent être constituées par les rapports intermédiaires de surveillance*

* 1. Autres annexes éventuelles

1. **Remarque sur les annexes, plans, tableaux et légendes**
   1. Les plans doivent être à l'échelle. Sur chaque plan doit figurer son échelle, une flèche indiquant le nord et une légende des symboles utilisés
   2. Sur chaque plan indiquant les travaux de sondage et les données d'analyses doit figurer le sens d'écoulement des eaux souterraines, symbolisé par des flèches bleues commentées (pour indiquer les incertitudes restantes sur les directions d'écoulement) ou des isopièzes, en précisant la date correspondant au sens précité.
   3. Les tableaux et les plans de degré de pollution du terrain doivent adopter le code de couleurs suivant:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Selon ordonnance sur la limitation et l’élimination des déchets (OLED) | |
| Violet | Matériaux pollués par des substances dangereuses, ne satisfaisant pas aux exigences de l’annexe 5 ch. 5 | Centre spécialisé |
| Rouge | Matériaux fortement pollués, satisfaisant aux exigences de l’annexe 5 ch. 5 | Compartiment type E |
| Orange | Matériaux minéraux de buttes pare-balles, satisfaisant aux exigences de l’annexe 5 ch. 4 | Compartiment type D |
| Jaune | Matériaux peu pollués, satisfaisant aux exigences de l'annexe 5 ch. 2. | Décharge type B |
| Bleu | Matériaux faiblement pollués, satisfaisant aux exigences de l'annexe 3 ch. 2. | Décharge type B |
| Vert | Matériaux non pollués, satisfaisant aux exigences de l'annexe 3 ch. 1. | Décharge type A |